



Lausanne-Sports Aviron
Promenade de Vidy 7
CH-1007 Lausanne

T +41 79 714 63 79
romain@lsaviron.ch
www.lsaviron.ch

Lausanne-Sports Aviron

Concept de protection pour les entraînements dès le 26 juin 2021

Version : 26 juin 2021

Auteur : Romain Loup, président du Lausanne-Sports Aviron





Nouvelles conditions cadres

Dès le 26 juin 2021, le présent concept de protection est en vigueur. Il s'appuie sur les directives de la Confédération, du Canton de Vaud et de la Fédération suisse d'aviron¹.

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Pratique sans limitation pour les jeunes jusqu'à 20 ans et les rameurs élite

Les jeunes jusqu'à 20 ans (nés en 2001 ou plus tard) et les rameuses et rameurs élite peuvent s'entraîner sans restriction, à l'intérieur et à l'extérieur.

Les compétitions sont autorisées, avec public (jusqu'à 1000 personnes sans certificat Covid, et au-delà avec certificat Covid).

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur dès 12 ans, sauf pendant la pratique sportive.

La capacité des vestiaires n'est pas limitée pour les jeunes jusqu'à 20 ans.

Les entraînements des compétiteurs sont gérés par les entraîneurs.

3. Pratique dès 21 ans

Les adultes dès 21 ans (nés en 2000 ou avant) peuvent s'entraîner à l'extérieur sans restriction.

Les entraînements à l'intérieur en groupe et sans masque sont possibles. Ces entraînements doivent être inscrits dans l'ordinateur des sorties (bateau « ergomètre ») afin d'assurer la traçabilité. La pièce doit être aérée efficacement. La distance de 1m50 doit être tenue. Le port du masque est obligatoire quand on ne fait pas de sport, y compris dans les vestiaires.

L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et aux douches est possible.

Dans les vestiaires, la distance de 1m50 doit pouvoir être tenue, y compris en cas de mixité (plus et moins de 20 ans).

4. Types de bateaux autorisés

Tous les bateaux sont autorisés à sortir.

5. Port du masque et distance sociale

Le port du masque est obligatoire dès 12 ans à l'intérieur, y compris dans les vestiaires et la cuisine.

Le masque n'est pas obligatoire pendant la pratique sportive.

La distance de 1m50 doit être tenue à l'intérieur du club.

6. Accès au club

Les espaces intérieurs du club sont accessibles seulement avec un masque (dès 12 ans) : vestiaires, sanitaires, cuisine.

¹ Plus d'infos sur les directives concernant le sport dans le canton de Vaud : <https://www.vd.ch/themes/population/sport/coronavirus-informations-au-sport-vaudois/>



7. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée au club, pendant et après l'entraînement, ainsi que lors du trajet retour et dans d'autres situations similaires, gardez vos distances avec les autres personnes.

8. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

9. Listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements.

Le cahier des sorties informatique fait office d'archives. Tous les entraînements y sont inscrits.

Pour les entraînements des jeunes, les entraîneurs tiennent une liste exhaustive et la remet à la personne responsable du plan coronavirus (voir point suivant).

10. Responsable du plan coronavirus au sein du club

Le responsable du plan coronavirus est chargé de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Romain Loup, président. Si vous avez des questions, vous pouvez le contacter directement (Tél. +41 79 714 63 79 ou romain@lsaviron.ch).

Lausanne, le 26 juin 2021

Le comité du Lausanne-Sports Aviron